

ASSEMBLEE NATIONALE

SIXIEME LEGISLATURE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs

Division des Séances et Huissiers

Section des Séances

Année 2021

Séance plénière du 29 / 6 / 2021

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

LOI N° _____

**AUTORISANT LA RATIFICATION
DE LA CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE
SUR LA CYBER-SECURITE ET LA PROTECTION
DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL,
ADOPTÉE A MALABO EN GUINEE
EQUATORIALE LE 27 JUIN 2014**

Article premier : Est autorisée, la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la cyber-sécurité et la protection des données à caractère personnel, adoptée à Malabo en Guinée Equatoriale le 27 juin 2014.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 29 juin 2021

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN